

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20220919-116



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire



Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-neuf septembre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures dix-huit, à Meillard.

Membres en exercice : 39

Date de convocation : 13 septembre 2022

Membres présents : 31

Acte rendu exécutoire le : 22 septembre 2022

Membres votants : 37

Date de publication : 22 septembre 2022

Secrétaire de séance : M. Damien CLUZEL

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaient présents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards ; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuve ; M. Patrick CHALMIN commune de Chatillon ; M. Damien CLUZEL commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipy ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers ; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Rémy GUILLEMINOT commune de Treban ; M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

Absents excusés : Mme Joëlle BARLAND ; M. Gille DENIS ; Mme Marie-Françoise LACARIN ; Mme Françoise GUILLEMINOT

Pouvoir de vote : M. Jany POIRIER donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET ; M. Olivier GUIOT donne pouvoir à Mme Annie BOURCIER ; Mme Sylvie EDELIN donne pouvoir à M. Pierre THOMAS ; M. Cyrille CURTON donne pouvoir de vote à M. Daniel GUEULLET ; M. Didier THEVENOUX donne pouvoir à M. Gérard Vernis ; M. Sylvain RIBIER donne pouvoir à M. Daniel BLANCHET.

❧ ❧ ❧

Objet : AIDE ECONOMIQUE : « FLAMME CREATION » A CRESSANGES

Vu le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2014-2020,

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1511-3,

Vu la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville signée entre le Département et la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, le 10 février 2020,

Le département de l'Allier est saisi d'une demande de subvention au titre de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville dans le cadre du développement de l'entreprise FLAMME CREATION

Monsieur le Président présente le projet :

Le projet			
Descriptif	Aménagement d'une grange	Critères d'aide publique	Régime de Minimis
Programme total d'investissement	47 393 € HT	Assiette éligible aides publiques	30 275 € HT
Dont immobilier	Aménagement de l'atelier : 30 275 € TOTAL : 30 275 HT	Subvention proposée	Part Département : 4 541€ Part EPCI : 908 €
Dont matériel de production et autres	Matériel productif : 11 083€ Etude : 6 035 € TOTAL : 17 118 € HT	Autres aides sollicitées	LEADER : 11 094 €
Créations d'emploi (CDI)	2	Taux max. applicable	Plafond de 200 000 € sur 3 ans

Monsieur le Président présente le calcul des aides départementale et intercommunale :

*** CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE***

	Modalités	Résultat
Taux d'aide départementale applicable	15 % plafonnée à 180 000 €	15 %
	Investissements immobiliers	30 275 €
	TOTAL :	4 541 €
	Montant de subvention proposé	4 541 €

*** CALCUL DU CO-FINANCEMENT EPCI**

	Modalités	Résultat
Taux de co-financement applicable	20 % plafonnée à 15 000 €	20 %
Assiette de calcul	Investissements immobiliers	4 541 €

	TOTAL	908 €
	Montant du co-financement	908 €

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

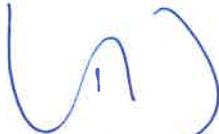
DECIDE
A l'unanimité

- D'octroyer une aide d'un montant de 908 € à l'entreprise SAS FLAMME DE CREATION ayant un projet d'investissement matériel de 47 393 € HT, dans le cadre de l'Aide à l'immobilier d'entreprises pour le projet décrit dans le présent rapport,
- D'inscrire cette dépense au BP 2022
- D'autoriser M le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et l'entreprise SAS Flamme de Création définissant les conditions d'attribution de cette aide financière
- D'autoriser M. Le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour 37, voix contre 0, abstention 0

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,


 Jean-Marc DUMONT



